Bulletin provincial



N° 19 2021 11 MAI

Service des examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

OBJET:

Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de personnel technique de niveau D9 : agent technique en chef à orientation aménagement, exposition et entretien du site du Grand-Hornu – Hainaut Culture Tourisme (M-F-X)

Recrutement

1. Conditions de participation :

1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

1.2 Conditions particulières d'accès :

• Etre en possession d'un titre ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé à orientation technique, en lien avec la fonction.

Afin d'éviter la surqualification, les candidat(e)s ne peuvent participer qu'aux examens de recrutement dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils/elles possèdent.

Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Au moment de son inscription à l'examen, elle doit absolument contacter le Service des Examens provinciaux par téléphone ou par email (voir point n°5). Une analyse des difficultés rencontrées sera opérée de façon à trouver des solutions qui pourraient aider à les surmonter.

N° 19 - 2 -

2. Profil de fonction :

✓ <u>Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive)</u>

Depuis sa création en 1984, le Centre d'Innovation et de Design (CID) a acquis une renommée internationale. Installé sur le site du Grand-Hornu, ancien Charbonnage classé depuis 2012 au Patrimoine mondial de l'UNESCO, le CID remplit une mission à la fois patrimoniale, touristique et culturelle.

Outre la conservation et la valorisation d'un patrimoine industriel exemplaire, il a pour ambition de promouvoir le design contemporain à travers une programmation d'expositions et d'activités de médiation, mettant en valeur l'innovation, la recherche expérimentale, l'émergence de nouveaux thèmes et horizons de recherche dans les secteurs du design, de l'architecture et du graphisme.

Exprimant la diversité de ces domaines de création, le CID sensibilise le public à une culture du design et de l'architecture. Il interroge, étudie et explique cette culture en dialogue avec les créateurs, les chercheurs mais aussi les citoyens. Les expositions alternent têtes d'affiches internationales, talents belges et ensemble thématiques.

L'agent technique en chef (D9) coordonne et veille à la bonne réalisation des projets du site du Grand-Hornu. Il/elle assure également le suivi des expositions.

Compétences transversales :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, ...);
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement;
- S'adapter à son environnement de travail.

Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :

- Encadrer et gérer une équipe (organiser, planifier, distribuer, et contrôler le travail) ;
- Aider l'équipe dans ses actions (participer sur le terrain au montage et démontage des expositions, de la maintenance du site et de l'aménagement des espaces pour les activités) ;
- Lire et modifier les plans, les mettre en œuvre ;
- Participer aux réunions, avec les directions, scénographes, designers...;
- Assurer le suivi des décisions prises et leur planification ;
- Collaborer et participer au suivi des travaux des bâtiments en collaboration avec HGP (Hainaut Gestion du Patrimoine) ;
- Analyser les besoins en matériel et fournitures et gérer les approvisionnements ;
- Veiller à l'entretien du matériel :
- En matière de marché publics, établir des cahiers de charges et demander les offres de prix aux fournisseurs ;
- Pouvoir utiliser le matériel mis à disposition et en connaître les aspects techniques ;
- Veiller à la sécurité de l'équipe technique.

- 3 - N° 19

3. Programme des matières et déroulement des épreuves :

Une *épreuve écrite et éliminatoire* portant sur les différentes compétences reprises ci-dessus et en lien avec <u>les matières suivantes</u> :

- Connaissance générale de la Province de Hainaut et de ses missions (www.hainaut.be);
- Compréhension et argumentation de diverses thématiques liées à l'actualité provinciale, à la stratégie et à la modernisation de l'Institution provinciale (recherches personnelles) ;
- Maîtrise de la langue française et raisonnement logique ;
- Connaissance des techniques générales à mettre en pratique en menuiserie, peinture, électricité :
- Connaissance liée à la lecture de plans d'architecture ;
- Connaissance en scénographie (conditions de réalisation, ...);
- Connaissance en gestion d'équipe ;
- Connaissance liée à la planification des expositions ;
- etc.

Une *épreuve orale spécifique* qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury. Celle-ci est destinée à apprécier la motivation, les compétences et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer telle qu'elle est présentée dans cet appel à candidature.

<u>Pour réussir l'examen et être intégré(e) dans la réserve de recrutement</u>, le/la candidat(e) doit <u>obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite</u> et <u>être déclaré(e) apte à exercer la fonction suite à l'épreuve orale.</u>

Remarque: les jurys seront composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 8 du règlement des examens provinciaux, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leurs compétences ou de leur spécialisation.

4. Rémunération annuelle brute non indexée :

MIN: 20.079,38€ MAX: 29.263,97 €

Traitement annuel brut, à calculer sur base de l'index actuel (1,7410), pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

N° 19 - 4 -

5. Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser obligatoirement <u>leur fiche d'inscription complétée</u> et accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du <u>plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité</u> au Service des Examens (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), <u>pour le 31 mai 2021 au plus tard</u>, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens provinciaux :

065/ 38 24 58 ou 065/ 38 24 41 ou examens.province@hainaut.be

NB: si vous utilisez cette adresse email pour poser une question, <u>merci de préciser la mention</u> suivante au niveau de l'objet de votre message: « Examen D9tq - HCT CID: votre question ».

Exemple: « Examen D9tq - HCT CID: document manquant ».

6. Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves, sauf pour les candidat(e)s qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen et qui seront informé(e)s du motif du refus.

Lorsque son inscription est valide, chaque candidat(e) recevra sa convocation par voie postale. Toutes les convocations sont envoyées en même temps. Il vous est possible de savoir quand cellesci ont été diffusées en visitant régulièrement le site internet www.hainaut.be (Rubrique « La Province », Onglet « Examens de recrutement »). Si le/la candidat(e) n'a rien reçu alors que la diffusion est annoncée en ligne, il/elle doit contacter de toute urgence le Service des Examens provinciaux. Il en va de même au niveau de la réception de sa convocation, chaque candidat(e) doit vérifier que celle-ci correspond bien à l'examen auquel il/elle s'est inscrit(e). En cas de problème, le/la candidat(e) doit se manifester auprès du Service des Examens provinciaux au plus tard 1 semaine avant l'examen. Passé ce délai, son inscription est annulée.

Les demandes de dispense sont accordées par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux. Le/La candidat(e) sera informé(e) en cas de refus de la demande de dispense. Dans ce cas-là, le Service des Examens provinciaux pourra alors le/la convoquer pour tout ou partie des épreuves de l'examen de recrutement.

La durée de validité de la réserve de recrutement constituée à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Les lauréat(e)s ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrit(e)s dans la réserve de recrutement.

- 5 - N° 19

En cas de recrutement, le/la lauréat(e) devra produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un extrait de casier judiciaire, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.

Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le/la lauréat(e) ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 11 mai 2021

Le Directeur général provincial, (s) S. UYSTPRUYST

FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL
TECHNIQUE DE NIVEAU D9 : AGENT TECHNIQUE EN CHEF A ORIENTATION
AMENAGEMENT, EXPOSITION ET ENTRETIEN DU SITE DU GRAND-HORNU –
HAINAUT CULTURE TOURISME (M-F-X)

<u>REMARQUE PREALABLE</u> : l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est complétée et accompagnée d'une copie <u>d'une lettre de motivation</u> , <u>d'un curriculum vitae (CV)</u> , <u>d'une copie du plus haut diplôme</u> , <u>d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité</u> .
Je soussigné(e), (NOM, Prénom):
domicilié(e) (adresse complète):
Tél.:/ Gsm:/
E-mail:
sollicite l'inscription à l'examen de recrutement (un seul choix possible) :
☐ Je m'inscris à l'examen précité (je présenterai l'épreuve écrite et en cas de réussite
de celle-ci, je passerai l'épreuve orale).
☐ Je m'inscris à l'examen précité et demande <u>la dispense partielle</u> de l'examen, <u>soit</u> <u>uniquement l'épreuve écrite</u> (en cas d'accord, je présenterai l'épreuve orale).
Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) :
Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de gérer votre participation aux épreuves. En soumettant cette fiche d'inscription accompagnée des documents requis, vous acceptez que vos données soient conservées et utilisées dans le cadre des activités qui découlent de l'organisation des examens provinciaux. La durée de conservation de vos documents est liée à la durée de validité de la réserve de recrutement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement et à la limitation du traitement de vos données personnelles relatives à l'organisation de ces épreuves conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Toutefois, le droit à l'effacement n'est pas absolu et ne peut contrevenir à l'exécution de missions d'intérêt public. Veuillez adresser vos demandes, concernant ce traitement de données, au Service des Examens provinciaux (Avenue du Général de Gaulle n°102 à 7000 Mons).
Je marque mon accord (cochez la case) : □ OUI □ NON
DATE: SIGNATURE: